

Journée technique collectivités Autosurveillance des réseaux d'assainissement

DIAGNOSTIC PERMANENT

QUEL CONTENU? QUELS OBJECTIFS OPERATIONNELS?

Nicolas VENANDET

Direction des Politiques d'Intervention

Evolution des politiques d'intervention en assainissement

1990-2015

- Logique d'équipement (STEU, réseaux)
- **1ers diagnostics**
- Gestion du temps sec



10^{ème} - 11^{ème} programmes

- Gestion du temps de pluie
- **Diagnostic permanent** du SYSTÈME d'assainissement
- Intégration de la gestion patrimoniale, coût



Outil de gestion, pilotage, optimisation pour la reconquête du bon état

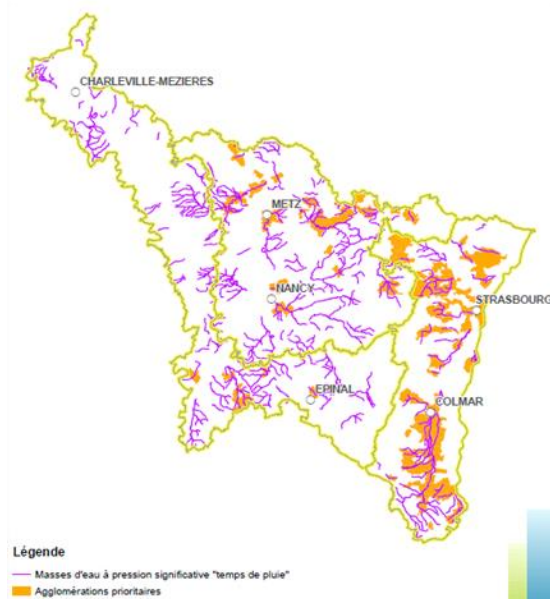
BESOIN INITIAL : LES LIMITES DU DIAGNOSTIC PONCTUEL

- Des diagnostics successifs, périmètre et problématique parfois mal définis → coûts, perception des élus
- Campagnes de mesures pas toujours représentatives
- Besoin de prolonger les études (suivi collecte, rejets activités...)
- Manque d'appropriation des diagnostics (défauts repérés, plan d'action à engager...)
- Intervenir plus vite et mieux
- Besoin d'optimiser le coût des études et des programmes de travaux pour la reconquête du bon état ou l'amélioration du fonctionnement
- Besoin de suivre l'atteinte dans le temps des objectifs

JOURNEE TECHNIQUE AUTOSURVEILLANCE DES RESEAUX ASSAINISSEMENT

Le diagnostic permanent, un outil d'amélioration continue

- Connaître pour mieux intervenir
- Pérenniser les investissements antérieurs et en cours
- Ajuster les programmes de travaux aux évolutions
- Suivre les indicateurs d'un plan d'actions
- Engager une politique de gestion patrimoniale concrète



ARTICULATION DIAGNOSTIC PERMANENT / SDA

SCHEMA DIRECTEUR

Périodique

Programmation des investissements et autres actions correctives

Ciblage de la métrologie à mettre en œuvre et des investigations à mener (diagnostics locaux) pour :

- Préciser certains dimensionnements ou certains choix d'actions correctives
- évaluer ces actions

DIAGNOSTIC PERMANENT

Acquisition d'informations de façon continue sur la base de mesures et d'investigations :

- permanentes
- ponctuelles
- périodiques et rapprochées

Affinage des actions correctives

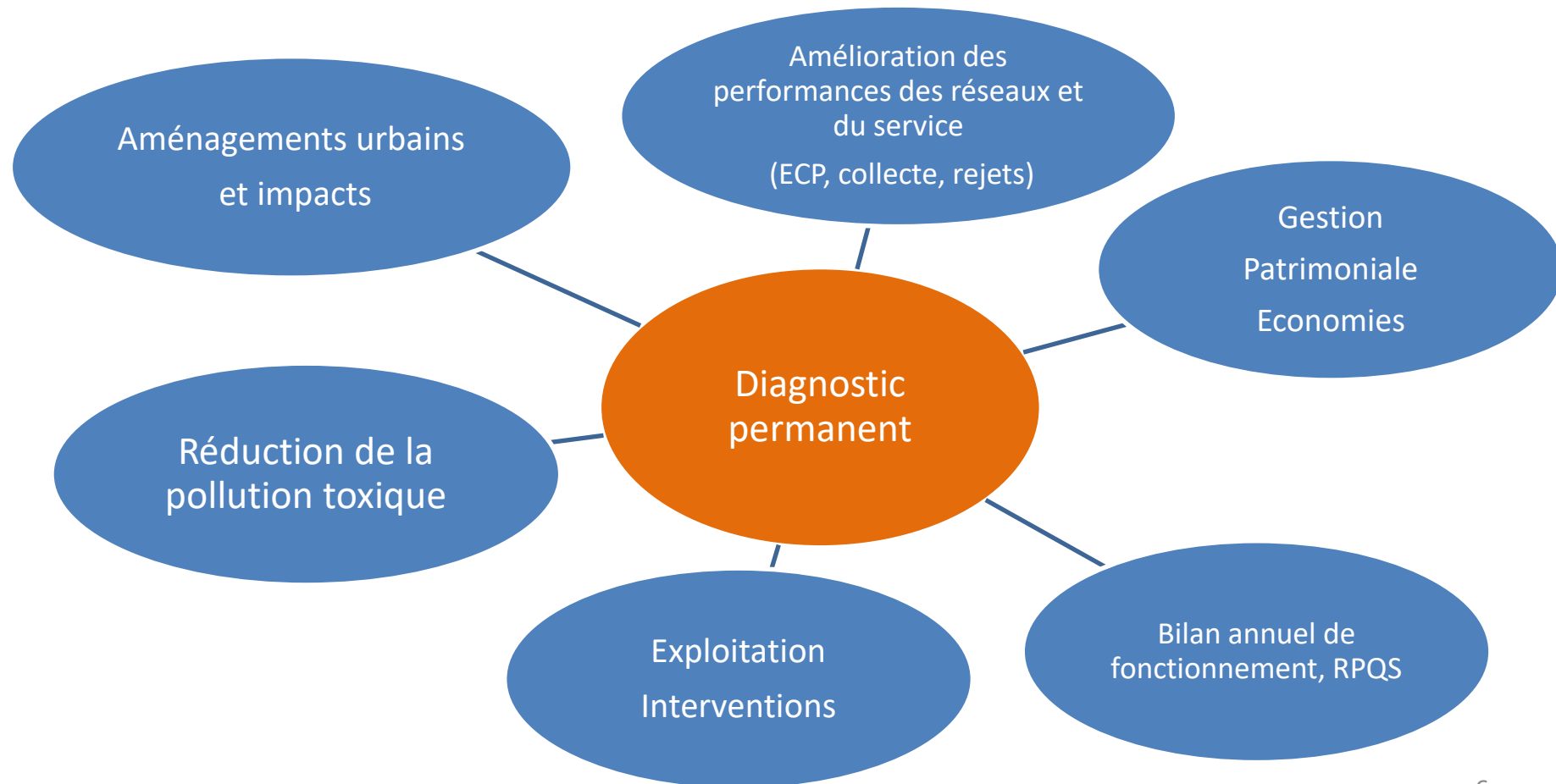
Bilan annuel de fonctionnement incluant les résultats d'autosurveillance

Préparation du SDA suivant...



JOURNEE TECHNIQUE AUTOSURVEILLANCE DES RESEAUX ASSAINISSEMENT

UN OUTIL INTEGRATIF

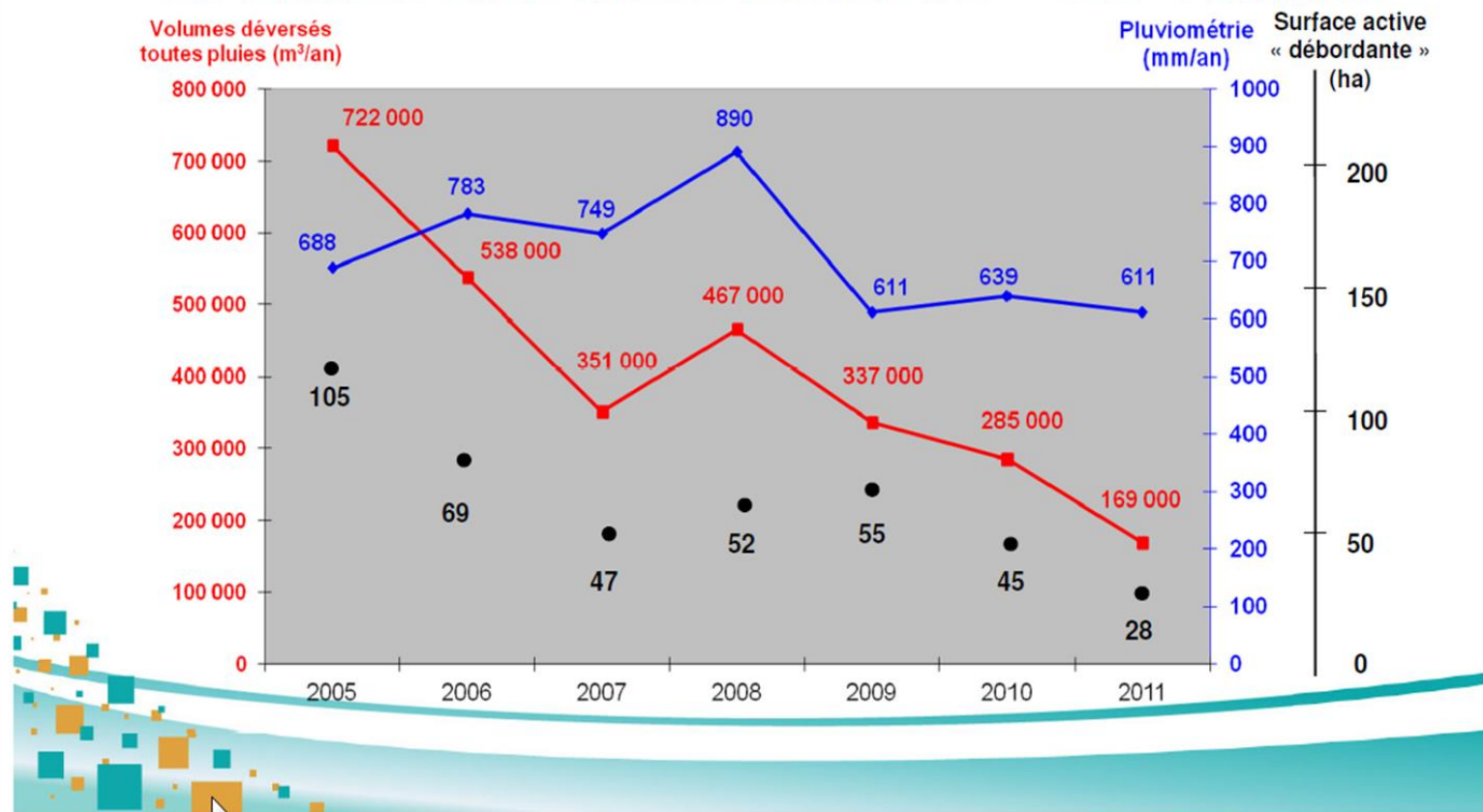


ENJEU POUR L'AGENCE DE L'EAU

- DCE / Programme De Mesures Rhin-Meuse : 1,015 Md€ travaux dont 363 M€ dédiés à l'amélioration des systèmes d'assainissement
→ Définition des besoins, coûts optimisés, pérennité des investissements (non-dégradation)
- Comprendre le fonctionnement d'un système d'assainissement pour mieux qualifier/apprécier les données (ex. non-conformité, justifications suite à contentieux)
- Soutenir l'engagement de politiques pluviales ambitieuses

VISUALISATION DES EFFETS D'UNE POLITIQUE

• Evolution des déversements – BV Vauban



JOURNEE TECHNIQUE AUTOSURVEILLANCE DES RESEAUX ASSAINISSEMENT

QUELLE FORME ?

- Des éléments déjà en grande partie dans le bilan de fonctionnement annuel
- Proposition : annexe ou complément au BF
- Adapter à l'enjeu/taille de la collectivité



Commentaire technique AM21/07/2015 – Partie 2 Autosurveillance

Fiche 11 : Diagnostic permanent

1. Qui est concerné ?

Les communes ou intercommunalités dont le territoire est compris en totalité ou en partie dans le périmètre d'une agglomération d'assainissement de taille supérieure ou égale à 10.000 EH ont l'obligation réglementaire de mettre en œuvre ce diagnostic.

Il constitue un outil de connaissance et de gestion du système d'assainissement qui peut naturellement s'avérer utile à toute collectivité, même si sa taille est inférieure à 10.000 EH.

2. En quoi consiste le diagnostic permanent ?

Le diagnostic permanent est une démarche construite, portée et coordonnée par le ou les maîtres d'ouvrage d'un système d'assainissement. Il est complémentaire de la démarche de gestion patrimoniale du système d'assainissement. Une articulation entre ces deux démarches est donc indispensable.

Nota : L'ASTEE et l'ONEMA ont publié, début 2016, un [guide sur la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement](#).

Le diagnostic permanent regroupe l'ensemble des moyens et pratiques mis en œuvre pour évaluer l'état structurel et le fonctionnement (notamment hydraulique) d'un système d'assainissement en vue d'en améliorer l'exploitation et de programmer les actions nécessaires à son évolution de façon optimisée sur les plans technique et financier et dans l'objectif de réduire les impacts des rejets du système d'assainissement sur les milieux récepteurs.

A l'instar du diagnostic périodique, il s'agit de mettre en place une démarche visant à identifier, sectoriser, quantifier et hiérarchiser de plus en plus finement les éventuels défauts structurels et dysfonctionnements du système d'assainissement. Le diagnostic permanent ne correspond pas au diagnostic réalisé dans le cadre du schéma directeur d'assainissement.

Le diagnostic permanent nécessite l'acquisition, la capitalisation et l'analyse de données permettant de connaître :

- les différents éléments qui composent le système d'assainissement : structure du réseau, localisation et description des ouvrages, pentes, diamètres, ... et toute information utile à la connaissance et à la compréhension du fonctionnement hydraulique du système. La mise à jour régulière du plan des réseaux d'assainissement prévu à l'article 12 participe à cette connaissance ;
- l'état structurel et fonctionnel des ouvrages du système de collecte via les investigations, l'historique des opérations de maintenance, etc. ;
- Le comportement hydraulique du système d'assainissement sur de longues chroniques et dans des configurations variées (pluviométrie, hauteur de nappe, activités saisonnières, rejets périodiques...).

Ces informations pourront être complétées de manière ponctuelle ou pérenne par des investigations complémentaires ou recherches d'informations : documents d'aménagement et d'urbanisme, données historiques, etc.

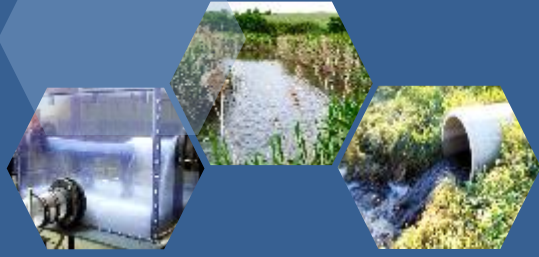
La nature et la fréquence des moyens et pratiques mis en œuvre sont adaptées, à l'appréciation du maître d'ouvrage, aux enjeux propres à chaque système d'assainissement et à la sensibilité de la ou des masses d'eau dans lesquelles s'effectuent les rejets. Ces informations sont analysées et valorisées pour

AIDE/APPUI DE L'AGENCE DE L'EAU (P11)

- Aides aux études et travaux d'autosurveillance (tous secteurs)

Nature action	Taux
Etudes scénarios AS, diagnostic, campagnes de mesures	70% (jusqu'en 2021)
Etudes MOE AS (AVP, PRO)	40% (jusqu'en 2021)
Travaux d'équipement AS (capteurs, télétransmission)	40% (jusqu'en 2021)

- Aides aux schémas directeurs assainissement : 70% (si problématique milieu liée à l'assainissement)
- Primes de résultat conditionnées par la conformité AS = levier
- Expertise des dispositifs d'autosurveillance



MERCI DE VOTRE ATTENTION



Station de traitement des eaux de K 2

Tableau synoptique de commande